

enfants brisent le cœur du pauvre Sauvage. Dis lui que la terre de nos ancêtres, dont le nom comme hommes pacifiques est grand, ne voit que quelques wigwams, habités par la misère et la désolation. Parles lui, comme tu sais parler et notre prière sera écoutée de notre grand *Sachem*, (chef.) Tu écriras à notre bon ami OTIS que tu connais bien et qui doit aussi parler pour nous. N'oublie pas de saluer pour nous le bon Takégan, et tous les *sachems* du grand Wigwan d'Ottawa.

—Eh ! bien, M. le PRÉSIDENT, on voit par cette lettre le triste état dans lequel se trouvent ces pauvres Indiens. Et la lettre que je viens de lire n'exagère aucunement le triste état dans lequel se trouvent les Montagnais, car j'ai moi-même été témoin de leur misère. Ces sauvages vivent de pêche et de chasse et n'ont rien autre chose pour trouver leur subsistance. Ne trouvant plus dans le voisinage du lac St. Jean les moyens de subsister qu'ils y trouvaient autrefois, à raison des empiètements de la civilisation et des progrès constants de l'Agriculture et de la colonisation ; à raison aussi de ce que les blancs font eux-mêmes la pêche et la chasse dans ces endroits, ils sont obligés de partir l'automne pour aller faire la chasse à deux ou trois cent lieux au Nord.

On constate souvent avec peine qu'il meurt trente ou quarante de ces pauvres sauvages pendant la saison de la chasse. Si l'on considère que le Gouvernement Canadien retire des revenus toujours croissants des territoires autrefois habités par les sauvages et des pêcheries qu'il affirme, on sera porté à leur accorder généreusement ce qu'il faut pour leurs besoins. Je félicite le Gouvernement actuel d'avoir marché sur les traces du dernier Gouvernement, en donnant aux Indiens l'attention nécessaire et en leur votant certaines sommes d'argent. Mais il y a encore des progrès à faire. Cette année surtout le Gouvernement ne doit pas se montrer trop parcimonieux, car il est de fait que plusieurs Indiens du lac St. Jean sont exposés à mourir de faim cet hiver. Il serait très injuste, de notre part, de lésiner avec ces pauvres gens, après avoir hérité de leur pêche, de leur chasse et avoir succédé à leur ancien patrimoine. J'attire de plus l'attention du Gouvernement sur les sauvages qui demeurent à la Rivière Bethsiamites, où la misère règne aussi d'une manière affreuse, comme la lettre du Père

LACASSE le prouve suffisamment. Je me permettrai de lire quelques extraits de cette lettre, qui contient ce qui suit :—

“ Je vous dirais difficilement tout ce que la position faite aux Mathémeuses tribus sauvages de notre endroit a de pénible. Tout leur a été enlevée, à l'exception peut être de leurs droits sur la rivière Bethsiamites qui leur reste. En forme de compensation, le Gouvernement envoie quelques faibles secours aux veuves et aux orphelins de la tribu, mais là se trouvent toutes ses faveurs et c'est absolument insuffisant pour faire face à la misère générale. Jusqu'ici nos pauvres sauvages se sont montrés assez résignés à leur triste sort ; mais aujourd'hui qu'ils souffrent plus que jamais, ils perdent toute patience et s'agitent. Ils nous demandent pourquoi le Gouvernement ne tient pas avec eux ses promesses. On ne leur a enlevé tout droit sur leurs nombreuses rivières qu'après leur avoir donné l'assurance, par l'entremise de Mgr. BAILLARGEON, et du Révd. Père ARNAND, que le moitié du revenu de l'exploitation de ces rivières leur reviendront annuellement.

“ Les plaintes cruelles de ces pauvres sauvages, que la faim et la misère déciment, devraient pourtant, ce semble, être entendues de loin. Six des principaux de la tribu de Wingan veulent, dans le désespoir, partir pour Londres, et aller comme ils disent, parler à la Grande Dame. Nous avons cependant adressé une demande au Gouvernement au nom de ces infortunés. Ils sollicitent son secours, parceque : 1°. on jouit de leurs terres et de leurs revenus ; 2°. on ne leur donne cependant aucune compensation pour ces biens ; 3°. une épidémie a régné tout le printemps dernier à Wingan. Les chasseurs étaient étendus dans leurs cabanes souffrant et n'ayant rien à manger. La rivière surabondait de saumons à leurs pieds ; mais on menaçait de la prison quiconque eût osé se permettre d'en prendre un seul pour se nourrir. Les choses aujourd'hui en sont rendues au point qu'un hôpital construit sur une bonne ferme leur serait plus utile que la remise de leur rivière et de leurs droits de pêche.....

“ D'après la loi de Dieu, ces indigènes peuvent posséder ce qu'ils tiennent de leurs ancêtres et n'oublions pas que parce que celui qui la leur ravit est le plus fort il ne s'en suit pas que cet acte ne soit et ne reste point une injustice criante.”

Il me semble, M. le PRÉSIDENT, que le Gouvernement ne fera qu'un acte de justice en accordant une allocation suffisante à ces pauvres malheureux. Le fait que souvent il en périt de cinquante à soixante chaque hiver dans les bois, faute de moyens de subsistance, en dit assez au cœur de chacun. Si le Gouvernement leur aidait de façon à prévenir ces longues courses qu'ils sont obligés de faire pendant l'hiver pour gagner leur vie, ces malheurs ne leur arriveraient pas. Sous ces circonstances, j'espère que le Gouvernement fera tout ce